



Peut on nous obliger a passer d un temps partiel a un temps compl

Par **rasspot**, le 16/11/2009 à 12:35

Bonjour,
je souhaiterai savoir si mon patron peut m obliger de passer d un temps partiel a un temps complet sur mon contrat il est stipule que si 8.66 d heures supp par mois pdant 3 mois consecutif un avenant pourrait etre signe je suis ambulanciere et travaille a temps partiel depuis ma reprise de conge parental j effectue 21h par sem merci

Par **Nessos**, le 16/11/2009 à 17:24

Bonjour,

En principe, un employeur ne peut pas transformer un contrat de travail à temps partiel en temps complet sans l'accord expresse du salarié. C'est considéré comme une véritable modification du contrat, et non un simple changement des conditions de travail.